

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 280

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 31

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

D'ici 2022, Emmanuel Macron a annoncé la création de 4 000 postes d'assistants médicaux pour permettre aux médecins de se focaliser sur leur métier de praticien de la médecine.

Si l'intention est louable, plusieurs organisations d'infirmiers ont exprimé leurs inquiétudes de voir leur métier et leur diplôme dévalorisés.

Ainsi, créer un nouveau métier aura un effet résiduel puisque 4 000 assistants médicaux devraient travailler pour quelques 120 000 médecins libéraux... Autant dire tout de suite que l'efficacité de cette mesure sera très vite limitée...

Dès lors, il conviendrait de favoriser l'exercice transversale de professions médicales ou paramédicales déjà existantes.